



SYNDICAT CGT du CONSEIL DEPARTEMENTAL

11 rue François Chénieux CS 83112
87031 LIMOGES CEDEX1

Permanence du mardi au vendredi

- ☐ 05.44.00.11.95 – portable : 06 18 08 13 93
- blog : cgt-cd87 cgt@haute-vienne.fr

Compte rendu de la visioconférence du 28 avril 2020.

Un point sur l'épidémie de Covid-19 en Haute-Vienne :

- Aujourd'hui, on dénombre 452 cas de Covid-19 en Haute-Vienne.
- 46 hospitalisations dont 8 en réanimation.
- Un total de 34 décès : 12 en EPHAD et 22 à l'hôpital.
- Pas de collègues testés positif, juste quelques cas suspects.
- Le Département de la Haute-Vienne a une capacité de 7000 tests hebdomadaires réalisés par le CHU avec la participation en moyens humains du Laboratoire Départemental et de deux laboratoires privés.

Le déconfinement :

Nous sommes en attente du discours d'Édouard PHILIPPE qui devrait apporté des réponses à nos interrogations.

En attendant, le Département part pour un déconfinement progressif qui a déjà commencé : L'atelier départemental, l'antenne d'exploitation et les MDD techniques pour le fauchage sont à pied d'oeuvre.

Pour le 11 mai 2020, la stratégie du Conseil Départemental sera guidée en fonction des consignes du 1er Ministre, s'il y en a !

En attendant, pour le Département, il s'agit de passer du niveau 1 au niveau 2 du PCA tout en consolidant le Plan de Reprise d'Activité (PRA) avec pour objectif un présentiel de 50%.

Pour chaque services, il y aura l'élaboration d'un protocole pour accompagner la reprise. Ils seront porté à la connaissance du CHSCT. Des protocoles dans les domaines administratif, pour le service logistique : l'atelier, l'accueil, les vagemestres les gardiens, sur l'entretien des locaux ...

L'administration planche également sur un projet de protocole qui intégrera la dimension des RPS pour

être d'avantage en capacité d'accompagner les agents lors de la reprise d'activité.

Un protocole est également en cours d'écriture pour l'ouverture de la cantine.

Propos de la CGT : *C'est redondant, mais notre syndicat insiste et demande à chaque rencontre d'être destinataire des protocoles avant leur application afin que nous puissions participer à leur élaboration comme cela devrait être le cas. Une nouvelle fois, nous ne sommes pas entendu.*



L'évolution de nos positions administratives après le 11 mai 2020

En l'absence de consignes claires du gouvernement, l'administration envisage de mettre en place sa propre jurisprudence. Il sera mis fin à la logique des autorisations spéciales d'absences (ASA).

Pour les agents à la santé fragile ou présentant des risques par rapport au Covid-19, un protocole est en cours d'écriture en collaboration avec la médecine préventive. Le Département envisage pour ces agents fragiles de faire intervenir la médecine du travail. Elle statuera sur l'aptitude ou l'inaptitude des agents. En cas d'inaptitude, il faudra la faire

confirmer par le médecin traitant par un arrêt de travail.

Pour les gardes d'enfants, en l'absence de consignes particulières de l'État, le Département réfléchit à mettre en place ses propres règles. Dans un premier temps, pour justifier de garde des enfants, il envisage de faire passer l'âge limite de 16 ans à 11, 12 ans. Ces jours seraient accordés au même rythme que la reprise des cours, soit, par moitié de classe. Cela veut dire, accorder aux parents des autorisations d'absences pour garde d'enfants à moitié de temps.

Pour les parents ne souhaitant pas scolariser leurs enfants, les agents seront obligés de mobiliser leurs congés ou RTT.

La logique gouvernementale est aussi de dire, si les écoles sont ouvertes, les enfants sont pris en charge par l'éducation nationale, donc les parents peuvent aller travailler. Les établissements scolaires deviennent d'immenses garderies.

L'ouverture des collèges

Il est prévu de rouvrir les collèges le 18 mai 2020 pour les 5ème et les 6ème, pour les autres sections ce sera une semaine plus tard. Les cités mixtes (collège, lycée) encore plus tard.

En tenant compte du protocole d'ouverture et d'organisation des collèges et des lycées de l'éducation nationale, ainsi que de la note du Conseil scientifique datée du 24 avril 2020, nous avons la certitude qu'il sera impossible d'assurer la sécurité sanitaire des enfants, des enseignants et des agents d'entretien.

Demande de la CGT : C'est pourquoi la CGT a demandé officiellement au Président de ne pas procéder à l'ouverture des collèges tant que toutes les conditions de sécurité ne seraient pas réunies.

Cliquez sur le lien suivant pour prendre connaissance de la → [Lettre adressée au Président](#).



Le télétravail et la reprise

L'administration envisage de privilégier le télétravail après le 11 mai 2020 pendant au moins les trois premières semaines. L'idée c'est : en tenant compte de l'absence des agents fragiles et en garde d'enfants, d'arriver à 50% de présentiel dans les

services les trois premières semaines. Ensuite de passer début juin à 75% de présentiel dans les services. Cela dépendrait des services, dans les MDD techniques, par exemple, le présentiel sera beaucoup plus important.

Propos de la CGT : L'étude de la mise en place du télétravail est un sujet proposé par la CGT dans le cadre de l'agenda social. C'est à ce titre, que nous souhaitons que ce mode de travail continue.

Nous avons également demandé que le télétravail soit priorisé pour les agents maintenu à domicile de part leur santé fragile non compatible avec le Covid-19, si leurs missions le permettent.

Les assistants familiaux (ASSFAM)

Lors du dernier Comité technique la CGT expliquait : que les ASSFAM sont en ce moment enseignants, psychologues, soignants, partenaires de jeux, assistants familiaux tout en étant en situation de confinement. Ce contexte anxiogène, sans la moindre pause, disponible H. 24 mérite bien mieux que 3 euros de plus par jour et par enfant. Ce montant est sensé couvrir les frais supplémentaires occasionnés par le confinement.

Le sentiment de la CGT : Les 3 euros couvrent à peine les dépenses induites par un accueil en continu. La charge de travail supplémentaire des assistants familiaux depuis le 16 mars et au moins jusqu'au 11 mai ne nous semble pas être prise en considération. Cela tranche avec le discours du Président à leur sujet. De plus, ces agents seront les plus exposés lors de la fin du confinement et la réouverture des établissements scolaires.

Entre les enfants fugueurs, les écoliers réfractaires à toute discipline, les droits de visite avec des parents en difficultés, il sera extrêmement difficile d'assurer de façon efficace la sécurité des assistants familiaux.

Aujourd'hui, avons nous été entendu ? Non je ne pense pas !

Dans sa grande mansuétude, l'administration propose de faire passer les frais de séjours de vacances des enfants placés de 560 euros à environ 700 euros. Ainsi, libérés des enfants, les ASSFAM doivent pouvoir se reposer. Encore faut-il que les centres de vacances soient ouverts.

Nous sommes très loin de la prime possible de 1000 € instaurée par le gouvernement pour TOUS les agents de la Fonction Publique qui travaillent pendant la période de confinement.

Le Président annonce qu'un masque en tissu sera réservé à chaque ASSFAM ainsi qu'une dotation de vingt masques pour les membres de la famille.

Mais de qui se moque-t-on ?

Les MDD techniques et le fauchage

La passe de sécurité dans le cadre du fauchage a été avancée au 4 mai 2020. Cela implique l'anticipation du déconfinement pour une partie du personnel dans les MDD techniques. Cette

opération de fauchage était habituellement programmée pour la deuxième quinzaine du mois de mai. Nous nous en sommes étonnés.

Dans les MDD techniques il est possible et même recommandé d'utiliser les douches. À cet effet nous avons émis le souhait que soit écrit un protocole d'utilisation et de désinfection des douches.

La CGT a également demandé que le temps de travail des agents qui effectuent l'entretien des locaux puisse être augmenté afin de faire face aux tâches supplémentaires liées à la désinfections des parties communes.

Des masques tissus pour les agents

Comme nous l'avions indiqué dans le précédent compte rendu, le Département nous annonçait qu'une commande de 3000 masques à destination des agents avait été passée. Nous estimions que cela n'était pas suffisant. Nous pensions qu'il fallait tripler le nombre de masques de façon à ce que chaque agents puissent au moins en disposer de 4. L'administration a décidé de passer une nouvelle commande de 8000 à 10000 masques supplémentaires pour les agents. Ces masques seront d'une performance moindre de ceux de la première commande, mais ils restent de très bonne qualité.

Gestion des Congés et des RTT

L'administration a demandé aux chefs de services d'inciter les agents de poser au moins 5 jours de congés pendant la période de Pâques. Un retour est demandé aux chefs de services afin d'identifier les agents qui n'auraient pas joué le jeu alors qu'ils étaient en ASA. L'administration souhaite engager une réflexion à ce sujet en Comité technique afin de

mettre l'ensemble des agents sur un même pied d'égalité.

Sentiment de la CGT : quand nous tentions de défendre notre position au sujet des RTT ou des CA, la direction nous demandait de faire preuve de décence.

Les agents n'ont pas choisi d'être confinés à la maison pendant une période aussi longue. Ils n'ont pas choisi de ne pas avoir été retenus pour faire du télétravail ou de n'être en télétravail que partiellement. Ils ont fait preuve de courage. Des agents venaient un ou deux jours par semaine avec beaucoup d'inquiétudes, d'autres encore plus souvent. Le confinement ce n'est pas des vacances.

La décence est dans le fait de laisser la liberté aux agents de disposer de leurs jours de congés comme ils le souhaitent avec la réserve habituelle de la nécessité de service, ou, au moins de leur permettre d'épargner leurs congés.

Les chèques déjeuner

La CGT a attiré l'attention de l'administration sur la gestion des chèques déjeuner pendant le confinement. Alors que le gouvernement permet l'utilisation en une fois des titres restaurants à hauteur de 95 euros chaque semaine pour faire des achats de première nécessité contre 19 euros précédemment, nous ne les avons pas.

C'est une vraie perte de pouvoir d'achat dans une période particulièrement difficile. De plus, nous sommes prélevé mensuellement sur les salaires du coût des titres restaurants, soit 55 euros, qui font pour certains d'entre nous réellement défaut.

Le Département s'engage à trouver une solution pour que la distribution puisse se faire rapidement.

